

Ce document est fourni à titre indicatif. Le prêteur sur salaire doit placer, dans chacun de ses lieux d'affaires, des affiches dans les deux langues officielles, bien en vue et visibles par les emprunteurs dès leur entrée.

**Largeur d'au moins 61 cm**

# Coût maximum permis par tranche d'emprunt de 100 \$

**Police de 72 points au minimum**

**Bordure aux couleurs vives  
Largeur d'au moins 5 cm**

# 14 \$

**Police de 144 points au minimum**

**Hauteur d'au moins 76 cm**

Exemple: prêt de 300 \$ pour 14 jours  
Capital de 300 \$  
Coût total du crédit = 42 \$  
Taux annuel en pourcentage (TAP) = 365 %  
Remboursement total = 342 \$

**Police de 54 points au minimum**

Pour toute question ou préoccupation au sujet des prêts sur salaire, des droits de résiliation, ou des pratiques de recouvrement, n'hésitez pas à communiquer avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Commission) au numéro sans frais 1-866-933-2222.

**Police de 36 points au minimum**

Cette affiche est conforme aux exigences de la *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire.*